



RÉUNION D'INFORMATION

“LE LIVRE NUMÉRIQUE”

PHILIPPE DERRIEN - JULIETTE STARASELSKI

PEEP SUP ET UA ALSACE

LA RÉGION GRAND EST



LES OBJECTIFS DE LA RÉGION GRAND EST :

- Harmoniser l'action régionale en s'appuyant sur l'Espace Numérique de Travail
- Assurer la continuité du numérique du collège à l'université
- Assumer pleinement la compétence sur le numérique éducatif
- Assurer une équité de traitement sur l'ensemble du territoire régional
- Alléger le cartable de l'élève

LE DISPOSITIF “LIVRE NUMÉRIQUE” :

■ Établissements concernés

- Maximum 50 lycées sur la région Grand Est à la rentrée 2017/2018

■ Comment se fait le choix ?

- Sur la base d'une candidature de l'établissement normalement préalablement discuté en CA
- Sur la base d'un projet pédagogique (vote obligatoire en CA)
- En fonction de la répartition sur le territoire
- Par un Comité de pilotage Région/Rectorat : (absence des parents et des enseignants, et des lycéens)

LE DISPOSITIF “LIVRE NUMÉRIQUE” :

■ Quels en seront les bénéficiaires ? :

- Les élèves des établissements publics et privés sous contrat de la Région Grand Est élèves de la seconde à la terminale
- Tous les niveaux et toutes les classes de l'établissement
- Pour toutes les matières

■ Quand démarrera le projet ?

- A la rentrée 2017 pour les 50 établissements pilotes, puis élargissement progressif chaque année aux autres établissements.

LE DISPOSITIF “LIVRE NUMÉRIQUE” :

- Que se passera t’il pour les établissements qui ne rentrent pas dans l’expérimentation ?
 1. Maintien des anciens dispositifs dans les mêmes conditions qu’actuellement sur chacun des 3 territoires (Multipas+, lycée et Prime Régionale de Scolarité)
 2. Puis prise en charge intégrale par la Région, des licences des livres numériques en lieu et place de l’aide aux manuels papier, dès l’entrée des établissements dans le dispositif « livre numérique »
- Calendrier :
 1. Expérimentation sur 50 établissements à la rentrée 2017
 2. Extension progressive chaque année à de nouveaux établissements
 3. Déploiement généralisé sur tous les lycées de la Région pour l’année scolaire 2020/2021

LE DISPOSITIF “LIVRE NUMÉRIQUE” :

- Que se passe t’il pour les établissements qui entrent dans l’expérimentation ?



1. Le proviseur doit envoyer un questionnaire aux parents afin de procéder à l’inventaire exhaustif du matériel informatique possédé par les familles
 - Il est préférable de prévoir un matériel équipé de windows 8 au minimum , et d’avoir une mémoire vive suffisante (au minimum 4 GO). Pour Mac, prévoir l’installation du logiciel Flash.
 - Le système d’exploitation doit être compatible ainsi que la matériel informatique (sous linux : installation obligatoire d’un logiciel tiers permettant l’installation du livre , certains androids tablettes sont exclus, pour Mac sauf avec flash téléchargé)
 - Les livres numériques se téléchargent sur l’ordinateur et normalement les élèves n’ont plus besoin de la WI-FI, sauf pour accéder aux contenus multimédias.
 - Des achats induits seront à prévoir : protection de l’ordinateur (sacoche), disque dur externe de sauvegarde, casque audio.



LE DISPOSITIF “LIVRE NUMÉRIQUE” :

PROCESSUS de DÉCISION :



2. Le proviseur doit constituer un comité de projet utilisateur. Il se tiendra au sein des conseils pédagogiques des lycées : il sera composé : équipe de direction, enseignant documentaliste, membres du CA et parents élus et élèves.

Pour information : Au niveau de la Région :

Un comité stratégique trimestriel composé des 3 rectrices d'académie, du président de la Région et du directeur de la DRAAF (direction régionale de l'alimentation de l'agriculture et de la forêt.) Il prend des décisions stratégiques ayant un impact financier sur le projet et l'évaluation global du dispositif. Ce comité fonctionne depuis l'origine du projet.

Un comité de Pilotage mensuel composé des représentants académiques (délégué académique au numérique, 3 recteurs, DRAAF, les représentants de la Région GE, les corps de l'IEN et élargissement à quelques EPLE à savoir chefs d'établissement, enseignants référents , parents d'élèves et élèves). Il assure le suivi quotidien, la mise en œuvre et le suivi qualitatif et quantitatif. Ce comité sera mis en place à la rentrée.

LE RÔLE DE LA RÉGION :



- Finance les infrastructures (réseau, wifi ...)
- Finance l'acquisition des manuels numériques : les licences pour chaque lycéen
- Passation d'un marché Grand Est pour l'achat de matériels informatiques.
- Création d'un Fond d'Accompagnement au Numérique pour les familles éligibles
- Participation de la Région pour l'achat du matériel informatique : jusqu'à 225,00 € pour tout matériel acheté dans le cadre du marché régional Grand Est pour les familles dont les revenus sont inférieurs à 6000,00 €.
- Possibilité d'un étalement des paiements sur 3 ans (soit 6,25 euros par mois)

LES IMPLICATIONS POUR LES FAMILLES :



- Le matériel informatique est à la charge des familles à hauteur de 50% (dans la limite de 225€) Pour les familles éligibles (jusqu'à 6000 euros de salaire mensuel)
- Absence de participation régionale pour l'achat du matériel informatique en dehors du marché régional Grand Est.

- Nécessité d'avoir un matériel informatique nomade performant (déjà vu)
- Avoir une connaissance de l'utilisation du livre numérique
- La non revente des livres d'occasion pour les élèves de 1^{ère} et de terminale

LE LIVRE NUMÉRIQUE: DÉMONSTRATION

1. Téléchargement d'une application : le haut débit sera nécessaire si ce téléchargement se fait en classe(plusieurs élèves téléchargent)
2. Téléchargement par ENTEA
3. Les élèves ont un code d'accès
4. Les élèves peuvent télécharger sur 3 ordinateurs
5. Impossible de télécharger sur une clé USB
6. 500 MO Max en mémoire par livre numérique
7. Ordinateur avec du son obligatoire
8. Pas d'obligation d'avoir internet



LE CHOIX DES LIVRES NUMERIQUES :

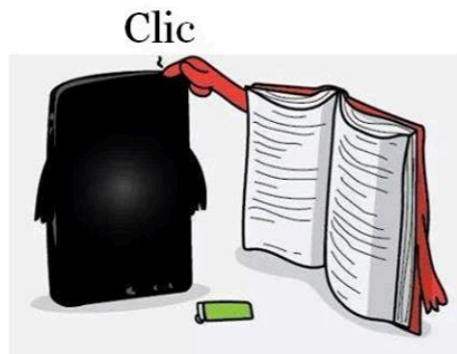
Les livres, c'est fini,
complètement dépassé !



Tu n'es pas pratique
et tu prends de la place,



Une étincelle,
et hop tu prends feu !



1. Les enseignants peuvent faire le choix des LN jusqu'au 15 juillet 2017 (date approximative)
2. Les réponses aux appels d'offre de choix de libraire se feront fin juin 2017 d'où l'impossibilité de faire une démo pour les enseignants avant début juillet.
3. Il est impossible de choisir des livres début juin.
4. Il est possible que les enseignants choisissent une version numérique qui correspond à la version papier existante MAIS l'enseignant n'aura pas la possibilité d'avoir la version numérique en démo.
5. Tous les livres papiers n'ont pas de version numérique